

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

ville.beauharnois.qc.ca



RETRAIT DE PISCINE / SPA ENCASTRÉ

Vous avez retiré votre piscine ou spa encastré?

Vous devez nous aviser par **écrit**. Si la demande est reçue avant le 1er mai de l'année en cours, le montant vous sera crédité.

CONTRAT PRIVÉ

Si vous avez un contrat privé pour les collectes d'ordures, de matières organiques et/ou recyclables, vous devez faire parvenir une copie du contrat au Service des finances afin de faire ajuster votre compte de taxes en conséquence.

TRANSFERT D'IMMEUBLE

À la suite d'un transfert d'immeuble (vente/achat), une copie du compte de taxes pourra être fournie sur demande. Le nouveau propriétaire a la responsabilité d'acquitter les taxes municipales, le cas échéant.

MAISON MODULAIRE (MOBILE)

Lors d'un transfert d'immeuble, assurez-vous que l'information nous soit transmise. Si votre transaction n'est pas notariée, vous devez nous faire parvenir une copie de votre contrat de vente/achat.

MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE

Informez-vous auprès de la taxation pour un crédit de taxes.

CRÉEZ VOTRE DOSSIER CITOYEN EN LIGNE VIA L'APPLICATION



Cette application vous permet de :

- consulter en ligne vos comptes de taxes
- ajouter vos immeubles
- vous abonner pour recevoir tous vos futurs comptes de taxes en ligne
- vous inscrire en ligne à de nombreuses activités de loisirs de la Ville

beauharnois.appvoila.com/fr



Feuille explicatif TAXATION 2024



« La réalisation du budget n'est pas une mince tâche! Les membres du conseil municipal de la Ville de Beauharnois ont adopté leur budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2024 lors d'une séance extraordinaire se tenant le mardi 12 décembre dernier. Totalisant 40 190 000 \$, ce budget permettra d'assurer une saine gestion des finances municipales, tout en investissant dans les besoins réels de l'organisation.

À la majorité, les élus ont approuvé une hausse du taux de taxe foncière de 5 % pour l'ensemble des catégories d'immeubles ainsi qu'une hausse de 81 \$ par logement relativement aux taxes de services. Cette décision budgétaire a été prise de manière responsable pour assurer un équilibre entre la poursuite des opérations de la Ville, la mise à niveau de ses infrastructures et la bonification de son offre de services. En plus de maintenir les activités nécessaires au fonctionnement quotidien, ce budget fait place à la réalisation d'initiatives nécessaires et majeures.

Pour bien comprendre l'augmentation de taxes, je vous invite à consulter l'édition de février du Beauharnois vous informe (BVI) qui vous sera envoyé, ou à consulter en tout temps notre site Internet au www.ville.beauharnois.qc.ca/budget2024.

Profitez de ce feuillet pour comprendre un peu plus votre compte de taxes et n'hésitez pas à contacter le personnel de la Ville pour plus d'information.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez jamais non plus à me contacter. Il me fera un plaisir de vous répondre! »

Alain Dubuc, maire de Beauharnois





RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation foncière répertorie toutes les propriétés sur le territoire de la ville. L'année 2024 marque la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2023-2024-2025.

Pour une propriété donnée, le rôle d'évaluation établit sa valeur marchande au 1^{er} juillet 2021. Cette valeur représente la base de taxation pour la durée du rôle.

Pour consulter le rôle d'évaluation en ligne, rendez-vous sur le site Internet de la Ville sous l'onglet *VIVRE*, dans la page *ÉVALUATION ET TAXATION*.

FIRME D'ÉVALUATION

LPB Évaluateurs agréés
Tél. : 1 877-700-4220

TAUX DE TAXATION 2024

Catégories d'immeuble	Taux de la taxe foncière/100 \$ d'évaluation
Résidentiel	0,6233
6 logements et +	0,7117
Non résidentiel (moins de 5 M \$)	1,4429
Non résidentiel (plus de 5 M \$) et industriel	1,9228
Terrains vagues desservis	1,2466
Agricole et forestier	0,6233



Apprenez-en plus sur le budget et les différents projets et investissements de la Ville en consultant notre site Internet au www.ville.beauharnois.qc.ca/budget2024

NOUS JOINDRE

SERVICE DES FINANCES

660, rue Ellice, Beauharnois (Qc), J6N 1Y1
450 429-3546, poste 276
taxation@ville.beauharnois.qc.ca

La réglementation municipale prévaut sur ce dépliant.



MODALITÉS DE PAIEMENT

Veillez vous référer à la section « Messages » de votre compte de taxes pour connaître toutes les modalités de paiement.

INTÉRÊTS

Tout solde impayé porte des intérêts de 10 % et une pénalité de 5 %.

REMISE DE 1,5 %

Profitez d'une remise de 1,5 % du montant total de votre compte en acquittant le paiement complet de taxes au plus tard le 5 mars 2024. Seuls les comptes de 300 \$ et plus sont éligibles. Référez-vous au coupon de paiement unique sur votre compte de taxes.

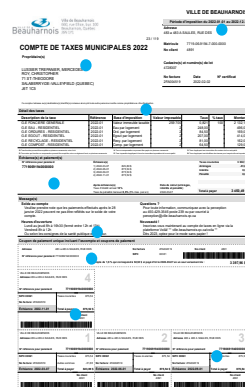


NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

SOYEZ VIGILANTS ! Lors de votre **paiement en ligne**, sur le portail de votre institution financière, assurez-vous d'inscrire le bon numéro de référence. Ce numéro compte **17 chiffres** et il est inscrit **sur les coupons détachables**.

Le bénéficiaire est *Ville de Beauharnois - Taxes*.

Chaque immeuble possède son propre numéro de référence. Si vous possédez plusieurs propriétés, assurez-vous d'effectuer les paiements **séparément**, afin d'acquitter vos soldes et d'éviter les intérêts.



MIEUX COMPRENDRE SON COMPTE DE TAXES

Vous avez des questions à propos de votre compte de taxes? Visitez le www.ville.beauharnois.qc.ca/compte-taxes et accédez à un exemplaire d'un compte de taxes vulgarisé ainsi qu'une série de définitions vous permettant d'y voir plus clair.



DATES DES VERSEMENTS À RETENIR
5 mars, 5 juin, 5 septembre et 5 novembre 2024